



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le risque incendie en forêt

Date : 24 octobre 2024

Horaires : 9h00 – 16h00

Lieu : 30 Grande Rue, 10320 Jeugny

CONTEXTE

Le nombre d'incendies en forêt augmente depuis ces dernières années et ils ne se limitent plus aux départements du sud de la France. Pour assurer la sécurité des habitants, les élus sont des acteurs importants de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Ils peuvent agir sur la prévention des risques incendies sur leur territoire, informer et sensibiliser la population ou encore mettre en place des politiques locales efficaces.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

✓ Objectif général

Sensibiliser et former les élus à la prévention et à la gestion des risques d'incendie en forêt, en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques locales efficaces, coordonner avec les services de secours, et sensibiliser leurs communautés afin de minimiser les risques et les impacts des incendies de forêt.

✓ Objectif opérationnel

Les élus participants seront capables de mettre en place un plan d'actions en cas de risque ou d'incendie, tout en collaborant avec les services de secours

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

9h00 – 9h15	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session
9h15 – 12h30	Contexte du risque incendie La Défenses des Forêts Contre les Incendies Prévenir le risque incendie Agir et défendre Post-incendie
12h30 – 14h00	Restaurant : La table d'antan (31 Rue Principale, 10320 Crésantignes)
14h00 – 16h00	Sortie terrain : La conservation de l'eau en forêt. Travaux sur les méandres et la création d'une mare en forêt

INTERVENANTS

Au cours de la formation



Vanina PAOLI-GAGIN, Présidente
Communes forestières Aube



Rebecca DIJOUX, Chargée de
mission Communes forestières



Lieutenant **Maxime MIAUX**
Chef de groupe forêt



Matthias ALLOUX Chef de
projet restauration des milieux
aquatique SMBVA



Clotilde BAYLE, Directrice de l'Agence
ONF Aube-Marne



Martin LEMAIRE, Responsable DFCI



Damien NINOREILLE, Responsable de
d'Unité territoriale

CONTENU DE LA POCHETTE

Distribuée le jour de la formation

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités.

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la région grand est, de l'institut de formation forestière communale de la fédération nationale des communes forestières ainsi que sur les fonds de l'union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est ; aucun reste à charge les participants. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS : Formation réservée aux élus et aux personnels des collectivités.

MÉTHODES MOBILISÉES : Diaporama, échanges, visite de terrain.

ÉVALUATION DE LA FORMATION : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

**Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement
qui circulera lors de la session**

Communes forestières Aube

Permanence parlementaire, 33 Urbain IV 10420 TROYES

aube@communesforestieres.org • communesforestieres-grandest.org